

# Communauté de Communes du Bassin de Bologne Vignory Froncles

## Compte-rendu de la réunion de la 4<sup>ème</sup> commission en date du 22 mars 2007 à la salle des fêtes de Soncourt-sur-Marne.

**La commission Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et touristiques** de la Communauté de Communes du Bassin de Bologne Vignory Froncles s'est réunie sur convocation de M. MENETRIER Michel, Président de la Commission.

Etaients présents : Mesdames et Messieurs Ghislaine PERRIN, Annie WYSOCKI, Yolande MARTINOT, Francis MAJORKIEWIEZ, Luc NOIROT, Michel MENETRIER, Hervé TRIQUENAU, Serge BONDOUX, Denis MAILLOT, Didier GEORGES, Christophe JACQUINOT, Invités : Messieurs Michel PAULIN, Maurice MICHEL, Bernard GAYET.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Marie-Claude MENGUE, Sonia KEMPF, Yolande CATTANI, Emmanuelle DELBLOUWE, Philippe LESEUR, Denis DURUPT, Alain COMMOVICK, Raymond VOURDON, Henri LAHAYE.

### Ordre du Jour :

- Travaux de sauvegarde du Château de Vignory avec la réalisation d'un chantier d'insertion avec POINFOR. Intervention de M. BERTHET, Directeur de POINFOR, Francis COUDRAY et Nicolas TRENEULES
- Projet de réalisation d'un mini-golf au travers d'un chantier d'insertion à Viéville avec POINFOR
- Point sur les retours des communes concernant le projet de circuit – randonnée motorisée
- Définition de l'intérêt communautaire, modification des statuts
- Questions diverses

### **1. Travaux de sauvegarde du château de Vignory avec le réalisation d'un chantier d'insertion avec POINFOR**

Dans un premier temps, M. Berthet et Coudray de Poinfor présente la philosophie de leur structure, insertion par la formation professionnelle mais aussi par un suivi social et psychologique afin de réintégrer les personnes dans la vie sociale.

Le Donjon : D'après M. Tréneules, qui s'est rendu juste avant la réunion sur le site du château de Vignory, le chantier d'insertion prendra vraisemblablement 24 mois de réalisation (4 x 6 mois). Préalablement au chantier d'insertion, il y aura un travail de sécurisation du site à réaliser ce à quoi se prépare Histoire et Patrimoine. La Communauté de Communes assurera la maîtrise d'ouvrage du chantier et embauchera le personnel en contrat d'avenir (6 mois). Poinfor assurera l'encadrement et la formation du personnel et fournira le chef de chantier. Histoire et Patrimoine assurera une mission de maître des travaux, supervisé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Les charges de personnel, d'encadrement, de matériel et de matériaux seront pri en charge par la Communauté de Communes. Cependant la Communauté de Communes bénéficiera de contrats aidés et le solde résiduel des salaires sera de 0,43 € de l'heure par personne.

Le matériel restera de la propriété de la Communauté de Communes. La dépense s'élèverait à 200 000 € sur 2 ans.

Ce chantier d'insertion a également une vocation sociale : il permet de resocialiser les stagiaires. C'est Poinfor qui s'occupe de l'embauche des stagiaires, mais demandera l'avis au maire qui pourra proposer des personnes.

La Tour aux Puits sera réalisée avec la DRAC et l'Architecte des Bâtiments de France ce qui nous permettra d'obtenir des subventions de la DRAC, du Conseil régional, du Conseil Général à hauteur de 85 %.

Pour les courtines sud, la Communauté de Communes donnera un coup de pouce financier à Histoire et Patrimoine par l'acquisition de matériel et d'échafaudage

Cette proposition d'intervention pour la sauvegarde du château de Vignory sera présentée au prochain conseil communautaire.

## **2. Projet de réalisation d'un minigolf au travers d'un chantier d'insertion à Viéville avec POINFOR**

Le conseil municipal de Viéville demande à la Communauté de Communes, dans le cadre de ses compétences en matière de tourisme, si elle accepte de prendre en charge la réalisation d'un mini-golf à Viéville grâce à un chantier d'insertion de Poinfor. Ce chantier d'une durée de 6 mois permettra de fournir de l'activité aux stagiaires en préfiguration du chantier du château. Le but est de diversifier l'offre touristique. M. Ménétrier explique que Viéville dispose d'un emplacement approprié avec une place déjà bien aménagée.

Le coût du projet s'élève à 10 000 €. Ce projet pourra donner des idées d'intervention en chantier d'insertion à d'autres communes.

## **3. Point sur les retours des communes concernant le projet de circuit – randonnée motorisée**

Quelques communes ont déjà donné ou non leurs accords de principe. Maintenant, comme l'avait demandé M. Maillot lors du dernier conseil communautaire, il faut que les communes prennent une délibération pour donner clairement leur avis. Dans un second temps, les communes qui acceptent proposeront des chemins. La réflexion sera menée au sein de la commission. M. Maillot insiste sur le fait que comme pour le PDIPR, rien ne sera imposé aux communes. Plusieurs circuits seront d'ailleurs possibles.

M. Ménétrier rappelle que l'on peut se servir de la charte de bonne conduite du Comité Départemental du Tourisme comme support à la présentation et à la discussion dans son conseil municipal.

Cerisières, Viéville ont donné leur accord.

Marbéville à cause de ses forêts communales, ne peut pas proposer de chemins.

Bologne est sur la réserve.

Il faut faire un courrier avec une proposition de délibération à chaque commune.

## **4. Définition de l'intérêt communautaire, modification des statuts**

Voir proposition de modification jointe.

## **Mise à jour de la compétence n° 4: Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et touristiques**

Devient : **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements touristiques, culturels et sportifs.**

### **4.1 Tourisme**

Rappel statutaire :

- élaboration d'un schéma directeur touristique, et
- Réalisation d'une étude diagnostic des activités touristiques et leur évolution sur le territoire de Bologne Vignory Froncles Andelot.

deviennent :

- Elaboration d'un schéma directeur touristique, **son actualisation et toutes études touristiques transversales ou thématiques.**

Rappel statutaire :

- a) étude, réalisation et gestion d'opérations spécifiques jugées d'intérêt communautaire (implantation sur tout le territoire de la communauté et en rapport avec le schéma directeur de gîtes, chambres d'hôtes, terrains de campings.....),

devient :

- Etude, réalisation et gestion d'opérations jugées d'intérêt communautaire dont :
  - Valorisation du tourisme fluvial

**Construction, entretien, fonctionnement, gestion des haltes nautiques et haltes pique-niques situées dans la communauté de Communes le long du canal « Entre Champagne et Bourgogne ».**  
**Haltes-nautiques de Viéville, de Froncles, Halte pique-nique de Vouécourt**

**Construction, entretien, fonctionnement et gestion de la plateforme multi-modale à Bologne servant de relais entre le cyclo-rail et le canal de la Marne à la Saône**

- Valorisation des chemins de randonnée et sentiers et circuits thématiques

**Création, aménagement et entretien des chemins de randonnées, des sentiers et circuits thématiques.**

**Promotion, et animation dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (pédestre, équestre et cyclo)**

**Les circuits thématiques pourront porter sur différents aspects: patrimoine architectural, naturel, économique, paysager, culinaire... comme l'aménagement de sentiers pédagogiques autour de la chapelle Sainte-Bologne et le circuit de découverte du patrimoine de Vignory**

- Valorisation de chemins de randonnée motorisée

**Etude, création, extension, aménagement, entretien, exploitation et promotion de chemins de randonnée motorisée.**

- **Valorisation** des hébergements touristiques

La Communauté de Communes est compétente **pour l'acquisition mobilière et immobilière**, la construction, **la réhabilitation**, l'entretien, le fonctionnement et la gestion des hébergements touristiques situés dans les communes adhérentes à la Communauté de Communes. **(Exceptés les campings de Vouécourt et Froncles et les deux hébergements touristiques communaux de Viéville)**

Choix des lieux d'implantations :

Dans tous les cas, les hébergements touristiques seront installés dans les communes qui en feront la demande et qui rempliront les conditions suivantes : mise à disposition du terrain devant accueillir un hébergement touristique (bail ou convention) et remplir au moins deux des conditions des « villages accueil ».

- Opérations visant à la promotion des sites et actions à vocation touristique d'intérêt communautaire
- **Acquisition, entretien et gestion de matériel de déplacement doux de loisirs (vélo, canoë, kayak, bateau)**

Rappel statutaire :

- **Prise en charge par la communauté de communes d'une étude préalable à la mise en sécurité et en valeur du site médiéval de Vignory.**

Disparaît (cf partie culture).

## **4.2 Culture**

- **Développement de la pratique musicale, vocale et instrumentale par la création d'une école de musique intercommunale intégrant l'école de musique de Bologne**
- **Développement de la lecture publique par la création d'une médiathèque intercommunale, tête de réseau assurant des missions d'animations auprès des bibliothèques communales en liaison avec l'action de la Médiathèque Départementale de la Haute-Marne. La compétence comprendra l'équipement informatique des bibliothèques leur permettant une mise en réseau.**
- **Développement des animations culturelles autour de sites structurants par la restauration, la mise en valeur du château médiéval de Vignory et l'appui aux manifestations se déroulant dans ce cadre.**
- **Appui aux manifestations culturelles à impact intercommunal**  
Cet appui sera déterminé après examen d'un dossier présenté par les associations

## **4.3 Sport**

- **La construction, la réhabilitation, l'aménagement, l'entretien et la gestion de nouveaux équipements sportifs pluridisciplinaires de loisirs.**  
Tout investissement des gros projets structurants ne pourront se faire que sur Bologne et Froncles avec une participation de ces communes sous forme de « Fonds de Concours ».

La commune qui accueillera l'équipement participera financièrement par le biais d'un fond de concours car ces équipements profiteront essentiellement aux habitants des bourgs centre.

La clé de répartition des charges sera faite en fonction de la provenance des membres. On peut imaginer que les personnes extérieures à la Communauté de Communes paieront un peu plus.

Le conseil municipal de Bologne propose de déclarer la piscine de Bologne, ce qui n'est pas retenu par les membres de la commission pour le moment eu égard aux nombreux autres projets de la Communauté de Communes.

## 5. Questions diverses

- Plusieurs membres insistent sur la nécessité de communiquer sur les actions de la Communauté de Communes. Ils proposent qu'une équipe se constitue et travaille sur l'information à délivrer à la population. M. Maillot, rappelle que le site internet est aussi un vecteur d'information.
- A cause d'un manque de place pour stocker le matériel de jardin de l'hébergement touristique de Soncourt-sur-Marne, un abri de jardin qui sera accolé au bâtiment existant, va être commandé.
- M. Maillot propose de mettre à disposition plein d'outils et d'éléments de corderie pour un futur musée de la corderie.
- Mme Wysocki demande à ce que le fonctionnement de la halte nautique de Froncles soit clairement établi.
- Animation des sentiers de randonnée

M. Commovick propose d'organiser une course « Trail » de 15,5 km le 2 septembre 2007 qui partirait de Bologne pour arriver à Viéville à la Roche Bernard. Ce genre de course recherche des parcours accidentés avec de forts dénivelés.

Cet itinéraire Bologne-Viéville paraît court. De plus, Viéville a déjà un certain nombre de manifestations organisées à cette période (Fête des écluses le 26 août et Virade de l'espoir le dernier week-end de septembre).

Les animations sur le réseau de randonnée Marie Calvès doivent répondre à 3 conditions :

- L'animation doit se faire sur le réseau Marie Calvès
- Elle doit avoir lieu tous les ans à la même date
- Les points de départ et d'arrivée doivent changer tous les ans de façon à couvrir l'ensemble du circuit au fil des années.

Le style de manifestation peut être différent chaque année. Ces animations seront financées par la Communauté de Communes.

Il est important d'associer les associations locales qui pourront tenir la buvette, etc...

Une exposition sur les peintures de Marie Calvès pourrait également trouver sa place lors de cette animation soit au collège de Froncles, soit à Soncourt-sur-Marne.